

Recherche de profils - Appel à candidatures Auxiliaire socio-éducatif (F/H) - EANM Port- Leucate

Description du poste

Cadre général

Nature du contrat de travail :	CDI	Etablissement dont les salariés sont soumis à l'obligation vaccinale
Temps de travail (ETP) :	1 ETP	
Etablissement d'affectation :	EANM Port-Leucate	
Lieu(x) de travail :	Port-Leucate	
Date de début de contrat :	Juin 2022	
Convention collective :	CCN 51	
Coefficient de rémunération :	339 + 15	

Principales missions

- Développer, organiser et conduire des projets visant l'épanouissement, la socialisation et l'autonomie des personnes.
- Conception d'activités à visée éducative, de loisir, de développement des compétences, socio culturelles.
- Accompagner pour la participation aux activités sociales et de loisirs (accompagnement éducatif sur des activités dans et en dehors de la structure).
- Elaboration de rapport d'activité et évaluation des activités réalisées.

Environnement et conditions de travail

L'A.P.A.J.H, issue du mouvement national des enseignants mutualistes, est à l'origine de la création de l'A.P.A.J.H Aude, au service des adultes, des adolescents et des enfants en situation de handicap. L'Association entend promouvoir la dignité et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, d'inadaptation, de difficultés sociales et/ou de dépendance, en œuvrant à la fois pour leur complet épanouissement individuel et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

Affiliée à la Fédération des A.P.A.J.H, en conformité avec les valeurs fondatrices de la laïcité, l'A.P.A.J.H Aude entend aboutir à leur pleine reconnaissance ; tant humaine que sociale : égale dignité et citoyenneté à part entière.

Actuellement, l'A.P.A.J.H Aude gère 25 établissements (ainsi qu'un Siège social) répartis sur l'ensemble du territoire Audois.

L'EANM de Port Leucate est un des 6 établissements et services composant la Plateforme de prestations Habitat Vie sociale et santé de l'APA JH Aude. Il accueille 28 personnes en situation de handicap sur une période d'ouverture de 365 jours par an.

Sous l'autorité d'une adjointe de direction, l'équipe éducative est composée en sus de l'Auxiliaire socio-éducatif à recruter, de 4 moniteurs éducateurs et d'une éducatrice spécialisée et d'une AES. L'équipe

soignante est composée d'une psychologue. Les services en lien avec l'accompagnement s'inscrivent dans un ensemble composé d'un secrétariat, un service restauration, un service d'entretien (ménage/bâti) et un service de veille de nuit. C'est dans la complémentarité et avec l'engagement de tous que l'établissement met en œuvre son projet sur les axes de l'accueil, le développement des potentialités et l'ouverture sur l'environnement. Le présent recrutement constitue une création de poste.

Profil recherché

Qualification

- BEATEP/BPJEPS - REQUIS

Expérience

- Pas d'expérience exigée
- Nouveaux diplômés acceptés

Compétences complémentaires

- Permis B - REQUIS
- Maîtrise des NTIC - REQUIS
- Accompagnement éducatif et mise en place de médiations éducatives
- Connaissance du public accueilli (handicap psychique, mental, déficience)
- Connaissance du cadre législatif
- Capacité à établir une relation d'aide
- Capacité à concevoir et réaliser les activités
- Rigueur et organisation
- Travail en équipe
- Capacité d'adaptation
- Gestion du stress
- Capacité à se remettre en question
- Etre capable de s'informer, d'approfondir et d'analyser les situations de travail
- Etre force de proposition dans l'organisation de son travail.

Une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel est envisagée dans le cadre de ce recrutement : OUI NON

Renseignements complémentaires

Candidature à adresser à :

APA JH Aude - Siège social
135 rue Pierre Pavanetto
Z. A. de Cucurlis
11000 CARCASSONNE
service.rh@apajh11.fr

Date limite de dépôt de candidatures : 7 Juin 2022

Attachée à la diversité et à la mixité, l'APA JH Aude reconnaît tous les talents et étudie, à compétences égales, toutes candidatures dont celles de personnes en situation de handicap et/ou issues de Quartiers Politiques de la Ville (Carcassonne, Lézignan, Limoux, Narbonne).

Au titre de l'art. L. 3123-8 du Code du travail, les salariés à temps partiel sont prioritaires pour occuper ce poste.